

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3168

21 novembre 2015

SOMMAIRE

Associated Dexia Technology Services	152040	HTC Luxembourg S.à r.l.	152042
DADEMI Spf S.A.	152055	HTSE S.A.	152041
DD Brazil Holdings S.à r.l.	152055	Hydrenge Financial S.A.	152041
Delta Lloyd Real Estate Management Compa- ny S.à r.l.	152054	Identitag Secondary Opportunities S.à r.l. ...	152041
Digivalue Media S.à r.l.	152056	Immobilière de l'Allée S.A.	152035
Dimar	152056	Immo Bleue	152040
Doge Invest S.A.	152056	Immochapelle S.A.	152034
Dolce International (Lux-Management) S.à r.l.	152018	Immochapelle S.A.	152035
ECM Special Situations (Luxembourg) GP sàrl	152057	Information Delivery Solutions S.à r.l.	152043
ECM Special Situations (Luxembourg) sàrl	152057	Information Innovation Technologies Group S.A.	152040
Economic Consulting Risk Projects Holding A.G.	152058	Innovative Solutions for Finance	152040
EDF Sky EuroCore S.à r.l.	152058	International Fund Services	152035
Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg)	152031	Investec Global Special Opportunities SICAV- FIS	152036
Elise S.A.	152032	Invest Games S.à r.l.	152036
Enable and Invest S.à r.l.	152032	IRIS Specialized Asset Management	152037
Entertainment Capital Holdings II S.à r.l. ...	152057	Ivory Holding S.A. SPF	152037
European Camping Distributors S.à r.l.	152032	Jérôme Bastian Immobilier S.à r.l.	152037
FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS AT- TEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER	152058	La Dame du Bois	152045
Gant Finance S.A.	152033	La Dame du Bois	152047
Garden Flower S.A.	152033	La Foncière du Capitole S.A.	152047
Gasfin Development S.A.	152034	LEONOR Investment S.A.	152047
Gas Lux Invest S.A.	152033	LETV S.A.	152048
Gefco Participations S.A.	152034	LIA Midco 2 Ltd.	152055
GP Finance International S.à r.l.	152056	Lombard International Assurance Holdings S.à r.l.	152054
HEPP III Management Company S. à r.l. ...	152042	Lumolux	152061
HPS Rees Lux Sàrl II	152042	Luxembourg Investment Company 84 S.à r.l.	152044
		Lux Insulation Operations Holdings S.C.A.	152043
		Luxnine S.A.	152045
		Medialo Investments S.A.	152060
		Teddy SA	152059

Dolce International (Lux-Management) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35/37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.716.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of the month of September,

before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), momentarily absent, the latter remaining depository of the present deed,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Dolce International (Lux-Management) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 117.716 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company).

The Company has been incorporated on June 20, 2006 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1716 of September 14, 2006.

The articles of association of the Company have not been amended since the date of incorporation of the Company.

There appeared

Dolce European Holdings, Inc., a corporation incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 28 West Grand Avenue, 07545 Montvale, New Jersey, United States of America (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Khadigea Klingele, senior legal counsel, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on August 24, 2015.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Transfer of the registered office of the Company from 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Grand Duchy of Luxembourg to 35/37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect.

2. Amendment of the corporate object of the Company and subsequent amendment of article two (2) of the articles of association of the Company (the Articles) to be amended and restated pursuant to item 3. below (the Restatement), which shall be renumbered into article three (3) of the Articles further to the Restatement and read as follows:

“ **Art. 3. Corporate Objects.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including, without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.”

3. Full amendment and restatement of the Articles.

4. Designation of Mr. Robert Daniel Loewen, the existing sole manager of the Company, as class A manager, and appointment of Mr. Bernard Beerens as class B manager for an unlimited period, with immediate effect.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Grand Duchy of Luxembourg to 35/37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of the date hereof.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company and to subsequently amend article two (2) of the Articles to be amended and restated pursuant to the third resolution below and be renumbered article three (3) of the Articles further to the Restatement and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3. Corporate Objects.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including, without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.”

Third Resolution:

The Sole Shareholder resolves to fully amend and restate the Articles as follows:

“ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.

Company	means Dolce International (Lux-Management) S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one hundred Euro (EUR 100,-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is Dolce International (Lux-Management) S.à r.l. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including, without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary

circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) Shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subSCRIPTION of Shares and the dates of such transfers/subscriptions. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth in the Law.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Thursday in June of each year at 3.00 pm. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager or (ii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least one half (1/2) of its members is present and/or represented and at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or Minutes of resolutions of the Sole Manager. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two (2) Managers at least one of which must be a category A Manager or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Liability of the Manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on first (1st) January and ends on thirty-first (31st) December of each year.

Art. 21. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;

(iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;

(v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 23. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time."

Fourth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to designate Mr. Robert Daniel Loewen, the existing sole manager of the Company, as class A manager, and to appoint Mr. Bernard Beerens, born on February 15, 1978 in Luxembourg, with professional address at 35/37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as class B manager for an unlimited period, with effect as of the date hereof.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de septembre,

par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Dolce International (Lux-Management) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 117.716 et ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) (la Société).

La Société a été constituée le 20 juin 2006 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1716 du 14 septembre 2006.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu

Dolce European Holdings, Inc., une société constituée et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 28 West Grand Avenue, 07545 Montvale, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Khadigea Klingele, juriste sénior, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 24 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société du 31, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Grand-Duché de Luxembourg au 35/37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

2. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article deux (2) des statuts de la Société (les Statuts) qui seront modifiés et refondus conformément au point 3. ci-dessous (la Refonte), et qui sera renuméroté en article trois (3) des Statuts suivant la Refonte et qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet Social.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.»

3. Modification et refonte totale des Statuts.

4. Désignation de Monsieur Robert Daniel Loewen, le gérant unique actuel de la Société, en tant que gérant de catégorie A, et nomination de Monsieur Bernard Beerens en tant que gérant de catégorie B pour une durée illimitée, avec effet immédiat.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 31, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Grand-Duché de Luxembourg au 35/37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date des présentes.

Deuxième Résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier l'article deux (2) des Statuts qui seront modifiés et refondus conformément à la troisième résolution ci-dessous, et qui sera renuméroté en article trois (3) des Statuts suivant la Refonte et qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet Social.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.»

Troisième Résolution:

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre entièrement les Statuts comme suit:

«STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.

des Associés
Société signifie Dolce International (Lux- Management) S.à r.l.
Statuts signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est "Dolce International (Lux-Management) S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période indéterminée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) Parts Sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par la Loi.

Art. 8. Cessions de Parts Sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoit autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 15h00. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique ou (ii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Administration. La Société est administrée par un ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

Art. 13. Réunion du Conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux (2) Gérants dont au moins un Gérant ayant un pouvoir de signature A ou le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Responsabilité du(des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

(i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intermédiaires;

(ii) les comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;

(iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 23. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des présents Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.»

Quatrième Résolution:

L'Associé Unique décide de désigner Monsieur Robert Daniel Loewen, le gérant unique actuel de la Société, en tant que gérant de catégorie A, et de nommer Monsieur Bernard Beerens en tant que gérant de catégorie B pour une durée illimitée, avec effet à la date des présentes.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Schaeffer.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 4 septembre 2015. GAC/2015/7530. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015162022/767.

(150178833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.591.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 16 septembre 2015

Le Conseil d'Administration (le «Conseil») prend acte de la démission de Monsieur Marc AMBROISIEN de ses fonctions d'administrateur d'Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg).

Le Conseil accepte cette démission et décide, sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, de coopter Monsieur Marc GRABOWSKI, né le 28/09/1967 à Metz (France), demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais - L-2535 Luxembourg (Luxembourg), en remplacement de Monsieur Marc AMBROISIEN, administrateur démissionnaire, pour la durée restante de son mandat, soit jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice social 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015162027/19.

(150179553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Enable and Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 175.864.

1- Le siège social de l'associé unique Enable and Invest Holdings S.A. a changé et est désormais au 86A, avenue Louis-Casaï, c/o KENDRIS SA, 1216 Cointrin, Suisse;

2- L'adresse du gérant Paul Williams a changé et est désormais au Ground Floor, Suite 25, the Mall, Beacon Court, Sandyford, Dublin 18, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Référence de publication: 2015162034/14.

(150178732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

European Camping Distributors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.899.

EXTRAIT

En date du 1^{er} octobre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission, avec effet au 1^{er} octobre 2015, de Monsieur Michaël Goosse, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, de son poste de gérant.

2. Nomination de Monsieur Nicolas Poncelet, né le 16 Juin 1979 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet au 1^{er} Octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Il est à noter que le siège social de l'associé unique de la Société est désormais 95, Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162071/18.

(150179143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Elise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 138.017.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie au siège de la société le 8 juin 2012 a adopté les résolutions suivantes:

- Les démissions de Messieurs Michel Goedert et Henri Goedert de leurs mandats d'administrateurs de la société ont été acceptées.

- Monsieur Marc Friob, né le 5 avril 1955 à Arlon, Belgique, et ayant son adresse au 82, An den Jenken, L-4745 Pétange a été nommé en tant qu'administrateur de la société pour un terme de six ans.

- Le mandat du commissaire, la société PKF Abax Audit, a été renouvelé pour un terme de six ans.

Les mandats de Monsieur Marc Friob et de la société PKF Abax Audit prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015162066/18.

(150179650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Gant Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 150.218.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} septembre 2015 que:
Monsieur David RAVIZZA, cadre, né le 21 décembre 1965 à Mont-Saint-Martin (France) et domicilié au 42 rue Mantrand F-54650 Saulnes, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Riccardo RUELLO.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2020.
Pour extrait conforme
Luxembourg, le 2 octobre 2015.
Référence de publication: 2015162131/14.
(150179140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Garden Flower S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 157.444.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Madame Anne-Sophie Chenot, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommée représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} Octobre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015162132/14.

(150179164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Gas Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 150.219.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 1^{er} juin 2015

Résolutions

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs:

- Mr. Roland FISHER,
- Mrs. Marie Immacolata FLORANGE, ayant son adresse professionnelle au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen
- Mr. Jérémy STEFFEN, ayant son adresse professionnelle au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2021 statuant sur les Comptes au 31 décembre 2020.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de la Société Commissaire VAN CAUTER -SNAUWAERT & CO SARL, ayant son siège social au 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Le mandat de Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2021 statuant sur les Comptes au 31 décembre 2020.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenue au siège social le 1^{er} juin 2015

Résolution

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de l'Administrateur Délégué Monsieur Roland FISHER.
Le mandat de l'Administrateur Délégué prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2021 statuant sur les Comptes au 31 décembre 2020.

GAS LUX INVEST SA

Référence de publication: 2015162133/26.

(150179721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Gasfin Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 153.190.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 1^{er} juin 2015

Résolutions

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs:

- Mr. Roland FISHER,
- Mr. Vladimir PUKLAVEC,
- Mrs. Marie Immacolata FLORANGE, ayant son adresse professionnelle au 65, Rue des Romains, L-8041 Strass
- Mr. Nils LUHMANN,
- Mr. Allan NGWATA,

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2021 statuant sur les Comptes au 31 décembre 2020.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de la Société Commissaire VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO SARL, ayant son siège social au 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Le mandat de Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2021 statuant sur les Comptes au 31 décembre 2020.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenue au siège social le 1^{er} juin 2015

Résolution

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de l'Administrateur Délégué Monsieur Roland FISHER.

Le mandat de l'Administrateur Délégué prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2021 statuant sur les Comptes au 31 décembre 2020.

GASFIN DEVELOPMENT S.A.

Référence de publication: 2015162134/28.

(150179722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Gefco Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 51, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 64.277.

—

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Ehlinge/Mess, le 1^{er} octobre 2015

Renouvellement des mandats du conseil d'administration, de l'administrateur délégué ainsi que du commissaire aux comptes GEFCO SA Gestion financière & Consulting (B44091) 51, rue des 3 Cantons L-3961 Ehlinge/Mess jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlinge/Mess, le 1^{er} octobre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2015162135/15.

(150178821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Immochapelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 159.199.

—

EXTRAIT

Suite aux résolutions prise par le conseil d'administration en date du 2 juillet 2015, il résulte que le siège social de la société a été transféré du 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Immochapelle S.A.

Référence de publication: 2015162186/12.

(150179388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Immobilière de l'Allée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 56.494.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 septembre 2015 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateurs pour un terme expirant lors de l'assemblée générale de 2021:

* Victor Elvinger

* Catherine Desso

* Michèle Lutgen

- Serge Marx a été élu aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme expirant lors de l'assemblée générale de 2021

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015162185/18.

(150178757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Immochapelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 159.199.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prise par l'associé unique en date du 2 juillet 2015, il résulte que:

- Monsieur Giovanni GIALLOMABARDO, résidant professionnellement au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, né le 21 décembre 1955 à Gioia Del Colle a été nommé administrateur de la société Immochapelle S.A., avec effet au 2 juillet 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

- L'adresse professionnelle de Romolo BARDIN et Marco SEGINO, administrateurs de la société Immochapelle S.A., a changé comme suit:

7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Immochapelle S.A.

Référence de publication: 2015162187/17.

(150179388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

International Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.873.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le dix-huit septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Gerd GEBHARD, administrateur de sociétés, né le 9 février 1963 à Bremen (Allemagne), demeurant à L-8015 Strassen, 30, rue des Carrefours.

ici représenté par Fiduciaire Eurolux, une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.752, elle-même ici représentée par son mandataire spécial Monsieur Régis LUX, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 196, rue de Beggen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- 1) Que la société anonyme «INTERNATIONAL FUND SERVICES» (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81.873, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 27 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1044 du 21 novembre 2001.
- 2) Que le capital souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) représenté par trois cent quinze (315) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
- 3) Que le comparant est l'actionnaire unique de la Société.
- 4) Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.
- 5) Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que le comparant déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.
- 7) Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.
- 8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.
- 9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la Société et au commissaire pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
- 10) Qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.
- 11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à L-8015 Strassen, 30, rue des Carrefours.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Régis LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 septembre 2015. Relation GAC/2015/8003. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2015162191/50.

(150179919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Invest Games S.à r.l., Société Anonyme.

Capital social: EUR 93.100.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.166.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales conclu le 30 avril 2015, l'associé unique de la Société a cédé l'intégralité du capital social de la Société, représenté par 74,480,000 parts sociales sans désignation de valeur nominale, à IGT, une société du Nevada, dont le siège social se situe GTECH Corporation, GTECH Center, 10 Memorial Boulevard, Providence, Rhode Island 02903-1125, avec effet au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Invest Games S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2015162174/15.

(150179090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Investec Global Special Opportunities SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.766.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Investec Global Special Opportunities SICAV-SIF en date du 22 août 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Investec Global Special Opportunities

SICAV-SIF de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015162176/14.

(150179033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

IRIS Specialized Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.339.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 septembre 2015 que:

- Messieurs Pierre BULTEZ et Alessandro GIUDICI ont démissionné de leurs fonctions de Gérant.
- Monsieur Salvatore DESIDERIO, partenaire de la société Essedi Partners S.à.r.l., B 182583, né le 29 octobre 1976 à Pompéi (Italie) et résidant au 26, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg, a été nommé gérant de la société.
- Le nombre des gérants a été réduit de quatre à trois.
- Suite à un changement d'adresse, la société Ivad S.à.r.l., B 138252, associée, est désormais domiciliée au 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015162196/17.

(150179038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Ivory Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.995.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 septembre 2015 au siège social de la société.

Démission de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Eva Boehm, né le 28 novembre 1974 à Bonn (Allemagne), demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire / Administrateur

Référence de publication: 2015162197/18.

(150179173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Jérôme Bastian Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3675 Kayl, 21, rue Jules Wilhelm.

R.C.S. Luxembourg B 200.423.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de septembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

Monsieur Jérôme Gilbert BASTIAN, indépendant, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 19 mars 1984, demeurant à L-3675 Kayl, 21, rue Jules Wilhelm.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée “Jérôme Bastian Immobilier S.à r.l.”, (ci-après la “Société”), laquelle sera régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet la promotion immobilière ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

D'une façon générale, la Société pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Kayl (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Jérôme Gilbert BASTIAN, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-3675 Kayl, 21, rue Jules Wilhelm.
2. Monsieur Jérôme Gilbert BASTIAN, indépendant, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 19 mars 1984, demeurant à L-3675 Kayl, 21, rue Jules Wilhelm, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Remarque

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. BASTIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 25 septembre 2015. 2LAC/2015/21549. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015162200/121.

(150179914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Immo Bleue, Société Anonyme.

Siège social: L-9063 Ettelbruck, 3, place Marie Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 183.543.

Election d'un administrateur par l'assemblée générale du 19 septembre 2014

L'assemblée générale a décidé d'élire au poste d'administrateur Madame Tania LEFERT, née le 6 juin 1950 à Rocourt (B), avec adresse professionnelle au 3, place Marie Adélaïde à L-9063 Ettelbrueck.

Le mandat de l'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2017.

Commissaire aux comptes suivant décision de l'assemblée générale du 19 septembre 2014

Fonction de commissaire aux comptes sera occupée en remplacement de Madane Tania LEFERT démissionnaire, par Me Denis Lenfant ayant son adresse professionnelle au 32, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015162183/16.

(150178818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Information Innovation Technologies Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.648.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration et l'assemblée générale des actionnaires tenus en date du 1^{er} octobre 2015

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Me. Séverine BARROIS, administrateur de sociétés, née à Metz (France) le 28 Avril 1977, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Luxembourg, le 02 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Information Innovation Technologies Group S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015162171/18.

(150179233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Innovative Solutions for Finance, Société à responsabilité limitée,

(anc. Associated Dexia Technology Services).

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 119.041.

Le bilan et le compte de profits et pertes ainsi que les annexes de l'exercice 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162172/10.

(150179633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Identitag Secondary Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 13.360.067,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.954.

—
- Il résulte d'un contrat de cession que la société GIM Specialist Funds - GIM Special Opportunities Fund a transféré les parts sociales suivantes de la société Identitag Secondary Opportunities S.a r.l. à la société JSOF Holdings Limited, société constituée et existante sous les lois de Guernesey, ayant son siège social au 9-12 The Grange, Carinthia House, St Peter Port, Guernesey GY1 4BF (Guernesey) en date du 30 septembre 2015:

30.015 [trente mille quinze] parts sociales de catégorie A1

30.015 [trente mille quinze] parts sociales de catégorie B1

30.015 [trente mille quinze] parts sociales de catégorie C1

30.015 [trente mille quinze] parts sociales de catégorie D1

30.015 [trente mille quinze] parts sociales de catégorie E1

946.215 [neuf cent quarante-six mille deux cent quinze] parts sociales de catégorie F1

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162167/19.

(150179261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Hydrenge Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 149.512.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2015 qu'il a été procédé à une reconstitution du conseil d'administration et qu'ont été nommés nouveaux administrateurs:

- Monsieur Francesco DE MARTIIS, conseiller économique, né le 15 juin 1937 à Lugano (Suisse), avec adresse professionnelle à CH-6900 Lugano (Suisse), Via C. Maraini, 8

- Madame Marta DE MARTIIS AMMIRATI, conseiller économique, née le 22 octobre 1970 à Lugano (Suisse), avec adresse professionnelle à CH-6900 Lugano (Suisse), Via C. Maraini, 8

pour terminer le mandat de Messieurs Claude Geiben et Jérôme Domange.

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015162164/19.

(150179356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

HTSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 165.008.

—
Par décision du Conseil d'Administration tenu le 30 septembre 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Giovanni Spasiano de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat;

- de coopter comme nouvel administrateur et président, avec effet immédiat, Monsieur Gian Luca Benni, résidant professionnellement 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HTSE S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2015162163/16.

(150179486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

HTC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.230.

En date du 29 septembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Nomination de madame Anne Bölkow, née à Aachen, Allemagne, le 28 août 1980, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B avec effet au 16 août 2015 et ce pour une durée indéterminée.

- Nomination de madame Angeliki Alafi, née le 1^{er} septembre 1979 à Athènes, Grèce, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B avec effet au 16 août 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015162162/18.

(150178880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

HPS Recs Lux Sàrl II, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.340.

L'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Johannes de Zwart, de son poste de gérant B avec effet au 31 juillet 2015;

- Nomination de Fabian Sires, né le 27 septembre 1976, à Messancy, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 1^{er} août 2015, pour une période indéterminée.

- Nomination de Robert Jan Schol, né le 1^{er} août 1959, à Delft, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 1^{er} août 2015, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HPS RECS Lux Sàrl II

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015162160/19.

(150178994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

HEPP III Management Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.142.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de HEPP III Management Company S.à r.l. du 8 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de HEPP III Management Company S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015162152/12.

(150178750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Information Delivery Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.510.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1^{er} octobre 2015

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant, avec effet immédiat.
2. Me. Séverine BARROIS, administrateur de sociétés, née à Metz (France) le 28 avril 1977, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 05 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Information Delivery Solutions S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015162170/17.

(150179775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Lux Insulation Operations Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 176.372.

—
L'an deux mille quinze, le dix-huit du mois de septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Lux Insulation Operations Holdings S.C.A.», une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176372 (ci-après désignée la Société), constituée par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 24 mai 2013, numéro 1221, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, en date du 17 août 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Mme Rachida El Farhane, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Tous les actionnaires ont été dûment convoqués en date du 9 septembre 2015, par courrier recommandé conformément à l'article 14 des statuts de la société et ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les actionnaires présents ou représentés en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé durant le mois de septembre 2015, et le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il apparaît de cette liste de présence que six milliard neuf cent quarante et un millions quatre cent quatre-vingt-onze mille neuf cent vingt-deux (6.941.491.922) actions en circulation représentant ensemble quatre-vingt-huit virgule soixante et un pourcent (88,61%) du capital social de la Société établi à soixante-dix-huit millions trois cent quarante-quatre mille cinq cent vingt-huit Dollars Américains et soixante-seize cents (USD 78.344.528,76), toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Modification consécutive de l'article 4 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.”

V. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

En version anglaise

“ **Art. 4.** The Company will have its registered office in the municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de huit cent cinquante Euro (EUR 850,-).

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leurs noms et prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, El Farhane, MOUTRIER agissant en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30184. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015162250/64.

(150179342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Luxembourg Investment Company 84 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.992.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 07 septembre 2015

1. Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.
2. Le nombre des gérants a été augmenté de 1 (un) à 3 (trois).
3. Monsieur Elliot GREENBERG, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant professionnellement aux Etats-Unis d'Amérique, 10019 NY, New York, 40, West 57th Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une période indéterminée.
4. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.
5. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 02.10.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Luxembourg Investment Company 84 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015162251/23.

(150179235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Luxnine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.565.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 30 septembre 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Giovanni Spasiano, de sa fonction d'administrateur.
- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, CL Management S.A., ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.
- de nommer comme Président du Conseil d'administration Monsieur Gian Luca Benni, demeurant professionnellement 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXNINE S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2015162253/17.

(150179605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

La Dame du Bois, Société Anonyme.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 179.701.

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "LA DAME DU BOIS", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 179701, (la "Société"), constituée originellement sous la forme légale d'une société anonyme sous l'empire de la législation de la Belgique,

dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2463, du 4 octobre 2013, contenant notamment l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise sous la forme légale d'une société anonyme ainsi que la dénomination actuelle,

ledit acte de transfert transfrontalier du siège social ayant été rectifié suivant acte reçu par le prédit notaire Jean SECKLER, en date du 21 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3080 du 5 décembre 2013,

et dont les Statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 août 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Carmen GEORGES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital d'un montant de 2.000.000,- EUR (deux millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de 4.526.500,- EUR (quatre millions cinq cent vingt-six mille cinq cents euros) à 6.526.500,- EUR (six millions cinq cent vingt-six mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 20.000 (vingt mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune;

2. Souscription des vingt mille (20.000) nouvelles actions par l'actionnaire unique par apport en numéraire à concurrence d'un montant de 2.000.000,- EUR (deux millions d'euros) entièrement alloué au capital social;

3. Libération;

4. Réduction du capital d'un montant de 1.275.000,- EUR (un million deux cent soixante-quinze mille euros) pour le porter de son montant après augmentation de 6.526.500,- EUR (six millions cinq cent vingt-six mille cinq cents euros) à 5.251.500,- EUR (cinq millions deux cent cinquante et un mille cinq cents euros) par annulation de 12.750 (douze mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, en vue d'apurer les pertes existantes;

5. Modifications corrélatives des statuts;

6. Divers.

B) Que l'actionnaire unique (l'“Actionnaire Unique”), dûment représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'Actionnaire Unique représenté, signée “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée et que l'Actionnaire Unique, dûment représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 2.000.000,- EUR (deux millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de 4.526.500,- EUR (quatre millions cinq cent vingt-six mille cinq cents euros) à 6.526.500,- EUR (six millions cinq cent vingt-six mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,-EUR (cent euros) chacune.

Souscription et libération

L'Assemblée reconnaît que les 20.000 (vingt mille) actions nouvelles ont été souscrites par l'actuel Actionnaire Unique et libérées intégralement par lui moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de 2.000.000,- EUR (deux millions d'euros) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence 1.275.000,- EUR (un million deux cent soixante-quinze mille euros) pour le porter de son montant après augmentation de 6.526.500,- EUR (six millions cinq cent vingt-six mille cinq cents euros) à 5.251.500,- EUR (cinq millions deux cent cinquante et un mille cinq cents euros) par annulation de 12.750 (douze mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, en vue d'apurer les pertes existantes.

Les pertes sont documentées dans une situation intérimaire, laquelle, signée “ne varietur” par le mandataire de l'Actionnaire Unique représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Tous pouvoirs sont conférés à l'administrateur unique pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et à l'annulation des actions.

Troisième résolution

Afin de refléter l'augmentation et la réduction de capital ci-avant réalisées, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions deux cent cinquante et un mille cinq cents euros (5.251.500,- EUR), divisé en cinquante-deux mille cinq cent quinze (52.515) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la “Loi”), racheter ses propres actions.”

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorité à l'administrateur unique de la Société, pour procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement des actions nouvellement émises ainsi que des actions annulées, conformément aux résolutions prises ci-dessus.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

152047

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille trois cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. GEORGES, M. GOERES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 25 septembre 2015. 2LAC/2015/21548. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015162254/106.

(150179601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

La Dame du Bois, Société Anonyme.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 179.701.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015162255/14.

(150179606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

La Foncière du Capitole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 31, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 65.678.

Il résulte d'une Réunion du Conseil d'Administration du 2 mars 2015 que Monsieur Michel Schaeffer, commissaire aux comptes, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est remplacé par Monsieur Eric Man, demeurant à L-1710 Luxembourg, 35, rue Paul Henkes.

Les mandats des administrateurs Mr Man Wah Hing demeurant à L-1710 Luxembourg, 35, rue Paul Henkes de Madame Shui Ping Man-Chan demeurant à L-1710 Luxembourg, 35, rue Paul Henkes et de Monsieur Jacky Hing Choi Man demeurant à L- 4995 Schouweiller, 47, rue Grande-Duchesse Charlotte sont prorogés.

Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Fiduciaire comptable B+C s.à.r.l.

Référence de publication: 2015162256/17.

(150179145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

LEONOR Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.813.

Auszug aus der Beschlussfassung der Verwaltungsratssitzung vom 30.09.2015

- Die Amtsniederlegung von Herrn Diogo Alves als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 04.03.2015 ist angenommen.

- Als seine Nachfolgerin wird Frau Carla Alves Silva, Angestellte, geboren am 13.09.1974 in Sao Salvador / Mirandela (Portugal), mit geschäftlicher Adresse 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxemburg im Rahmen einer Ergänzungswahl mit Wirkung zum 04.03.2015 ernannt. Ihr Mandat läuft anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015 aus.

Luxemburg, den 30.09.2015.

Leonor Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2015162265/16.

(150179027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

LETV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 200.414.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of September.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr. Long ZHAO, employee, born on 4th December 1976 in Jilin (China), residing at room 1405, Building 11-7, North first area, Tiantongyuan, Changping, 102218 Beijing (China),

2. Mr. Guangnuan LIU, employee, born on 22nd June 1971 in Shandong (China), residing at Room 102, Unit 4, Building 4, Tongdayuan, Changping District, 102200 Beijing (China),

All here represented by Mrs Irène DEL OLMO-MARTIN, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal in Luxembourg on 11th September 2015.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of LETV S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the same municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporate object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourgish and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio as well as the acquisition, sale, development and administration for its own account of one or more real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out, for its own account or for the account of third parties, any commercial, industrial or financial activities which it may deem necessary or useful in accomplishment and development of these purposes and which are directly or indirectly bound to the corporate object.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" or "two directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of a managing director, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Thursday of the month of May of the given calendar month.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10.00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2015.

The first annual meeting will be held in 2016.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing, duly represented, declare to subscribe the whole capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid-up (EUR)
Mr. Long ZHAO, prenamed	15,500	15,500.-
Mr. Guangnan LIU, prenamed	15,500	15,500.-
Total:	31,000	31,000.-

All shares have been fully subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary who expressly bears witness.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2. The following are appointed directors:

a) Mrs Lijie YANG, employee, born in Shandong China, on 6 January 1975, residing in Tiantongyuan, Chanping, 102218 Beijing, China, Building 11-7, Room 1405, chairman of the board of directors;

b) Mr Lucas Johannes VAN LAARHOVEN, employee, born in Waalwijk, the Netherlands, on 15 November 1965, residing in L-4974 Dippach, 4 Eckerbiërg;

c) Mrs Irène DEL OLMO-MARTIN, lawyer, born in Madrid, Spain, on 12 August 1982, residing in L-1932 Luxembourg, 21, rue Auguste Letellier;

3. Has been appointed statutory auditor:

Mr Xiaobo XU, born on 10 January 1982 in Ningho, Zhejiang, China, residing professionally at 5, rue de la Rivière, L-3549 Dudelange

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2021.

5. The registered office of the company is established in L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

The undersigned notary, who knows English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Long ZHAO, salarié, né le 4 décembre 1976 à Jilin (China), demeurant au Room 1405, Building 11-7, North first area, Tiantongyuan, Changping, 102218 Pékin (Chine),

2. M. Guangnuan LIU, salarié, né le 22 juin 1971 à Shandong (China), demeurant au Room 102, Unit 4, Building 4, Tongdayuan, Changping District, 102200 Pékin (Chine),

Tous ici représentés par Mme Irène DEL OLMO-MARTIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé à Luxembourg le 11 septembre 2015.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LETV S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La société peut ouvrir des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet social de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, échange ou autrement de titres de toute nature, et de l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille ainsi que l'acquisition, la vente, le développement et l'administration pour son propre compte d'un ou plusieurs biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut réaliser, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, toutes les activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et le développement de ces fins et qui sont directement ou indirectement lié à l'objet social.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme «administrateur unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» ou à «deux administrateurs» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'administrateur unique».

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mai de l'année calendrier en question.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme «actionnaire unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des actionnaires» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'actionnaire unique».

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par le: soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leur: émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, dûment représentés, déclarent souscrire au capital social comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Libération (EUR)
M. Long ZHAO, préqualifié	15.500	15.500,-
M. Guangnuan LIU, préqualifié	15.500	15.500,-
Total:	31.000	31.000,-

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est désormais à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, dûment représentés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaires à un (1).

2. Sont nommés administrateurs:

a) Madame Lijie YANG, salariée, née à Shandong, Chine, le 6 janvier 1975, demeurant à Tiantongyuan, Chanping, 102218 Pékin, Chine, Building 11-7, Room 1405, président du conseil d'administration;

b) Monsieur Lucas Johannes VAN LAARHOVEN, salarié, né à Waalwijk, Pays-Bas, le 15 novembre 1965, demeurant à L-4974 Dippach, 4 Eckerbiërg;

c) Madame Irène DEL OLMO-MARTIN, avocat, née à Madrid, Espagne, le 12 août 1982, demeurant à L-1932 Luxembourg, 21, rue Auguste Letellier.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Xiaobo XU, né le 10 janvier 1982 à Ningho, Zhejiang, Chine, demeurant professionnellement à 5, rue de la Rivière, L-3549 Dudelange

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2021.

5. Le siège social de la société est établi à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande des comparants, le présent document est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Del Olmo-Martin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29835. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015162266/327.

(150179695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Delta Lloyd Real Estate Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.210.

—
Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Delta Lloyd Real Estate Management Company S.à r.l., en date du 14 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Delta Lloyd Real Estate Management Company S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015162002/13.

(150178841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Lombard International Assurance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 188.850.

—
EXTRAIT

1. Il résulte d'un courrier adressé à la Société, que Monsieur Claude Marx, a démissionné de ses fonctions de gérant B avec effet au 23 septembre 2015

2. Le Conseil de gérance de la Société est désormais composé de Madame et Messieurs:

1. John Hillman, gérant B

2. Norbert Becker, gérant B

3. Jan Carendi, gérant B

4. Emer Daly, gérant B

5. Menes Chee, gérant A

6. Andrea Valeri, gérant A

7. John Van der Wielen, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Audrey Coque

Référence de publication: 2015162244/22.

(150178970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

DADEMI Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 185.948.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Madame Anne-Sophie Chenot, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommée représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} Octobre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015162005/14.

(150179166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

DD Brazil Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.012.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 167.740.

—
EXTRAIT

Suite à un contrat de transferts de parts en date du 30 septembre 2015, l'associé unique de la Société, Dutchdelta Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 1.045.723.250,- euros, ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-99077 a transféré la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Uniper Holding GmbH, une société régie par le droit allemand, ayant son siège social à E.ON Platz 1,40479 Düsseldorf, Allemagne, immatriculée auprès du Registre de Commerce du Tribunal de Düsseldorf sous le numéro HRB 74963.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DD Brazil Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2015162011/18.

(150179227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

LIA Midco 2 Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 191.707.

—
EXTRAIT

1. Il résulte d'un courrier adressé à la Société, que Monsieur Claude Marx, a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 23 septembre 2015

2. Le Conseil de gérance de la Société est désormais composé de Madame et Messieurs:

1. John Hillman,
2. Norbert Becker,
3. Jan Carendi,
4. Emer Daly,
5. Menes Chee,
6. Andrea Valeri,
7. John Van der Wielen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Audrey Coque

Référence de publication: 2015162268/22.

(150178966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Digivalue Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 187.406.

Il résulte d'un transfert de parts sociales daté du 9 avril 2015 que la M. Luca Giovanni Concone a cédé 1.442 parts sociales à Monsieur Roberto Italia,

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour Digivalue Media S.à r.l.

Référence de publication: 2015162013/13.

(150179571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Dimar, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.062.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 juin 2015 a procédé au renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans. Leurs mandats prendront fin à l'Issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162014/12.

(150179668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Doge Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.161.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de DOGE INVEST S.A. tenue le 30 septembre 2015

Il a été décidé:

- de transférer le siège social du 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 41 boulevard Royal, 7^{ème} étage, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2015162020/14.

(150178781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

GP Finance International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 381.657,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.083.

Rectificatif du dépôt L150095112

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés le 3 juin 2015 sous la référence L150095112. Ce dépôt est à remplacer par le suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015162144/15.

(150178327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Entertainment Capital Holdings II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 195.833.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 7 juillet 2015

Le siège de la Société a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Entertainment Capital Holdings II S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015162035/14.

(150179283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

ECM Special Situations (Luxembourg) sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.123.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique le 30 septembre 2015

En date du 30 septembre 2015, l'Actionnaire Unique a décidé:

- de prendre connaissance de la démission de Monsieur Robert Galione en qualité de gérant, avec effet au 14 août 2015.
- de renouveler le mandat de Deloitte Audit, en qualité de Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ECM Special Situations (Luxembourg) Sàrl

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015162053/16.

(150179220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

ECM Special Situations (Luxembourg) GP sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 174.935.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique le 30 septembre 2015

En date du 30 septembre 2015, l'Actionnaire Unique a décidé:

- de prendre connaissance de la démission de Monsieur Robert Galione en qualité de gérant, avec effet au 14 août 2015.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ECM Special Situations (Luxembourg) GP Sàrl

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015162054/14.

(150179219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Economic Consulting Risk Projects Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 101.619.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 1^{er} octobre 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société ci-après indiquée, en mettant les frais à charge du Trésor:

la société «ECONOMIC CONSULTING RISK PROJECTS HOLDING AG», immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.619, ayant eu son siège social à 11A, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg (liquidation no. L-9325/2014);

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Pour extrait conforme

Le liquidateur

Référence de publication: 2015162055/17.

(150179325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

EDF Sky EuroCore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 186.885.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par décision du 28 septembre 2015, a décidé d'accepter la démission de Jabir Chakib en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Juliette Caliste, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDF Sky EuroCore S.à r.l.

Référence de publication: 2015162057/16.

(150179556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER, Fondation.

Siège social: L-8041 Strassen, 168, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg G 11.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 07 janvier 2015

Administrateurs présents:

M. Claude Hemmer

Dr. Marie-Claire Theisen

M. Claude Meiers

Dr. Roland Seligmann

M. Bob Kneip

M. John Li

Administrateurs excusés:

Dr François Hippert et Me Philippe Hoss (procuration à M. Claude Meiers)

Egalement présente:

Mme Anne Goeres (directrice)

Parmi les sujets à l'ordre du jour:

- Introduction d'un nouveau Membre du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil décident à l'unanimité d'accepter le Dr Martine Goergen en tant que nouveau Membre du Conseil d'administration, adresse professionnelle 4, rue Nic Barblé L-1210 Luxembourg, à partir de cette séance du 07/01/2015.

Le 24/09/2015.

Pour extrait

Référence de publication: 2015162111/28.

(150179236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Teddy SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond REUTER.

R.C.S. Luxembourg B 153.097.

L'AN DEUX MIL QUINZE,

LE VINGT-QUATRE SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TEDDY S.A.», avec siège social à 21, op Fankenacker à L-3265 Bettembourg, constituée par acte notarié du 12 mai 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1366 du 2 juillet 2010, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153097, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Cosita DELVAUX, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 18 juin 2013, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1900 du 6 août 2013.

L'assemblée générale est présidée par Madame Françoise MAZE, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ina HASKAJ, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Jennifer BOUVARD, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que la totalité des actions de la Société, toutes sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions se reconnaissent dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Tous les actionnaires représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de la dite assemblée.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social au 2-4, rue Edmond REUTER, «Lux Tech Center Building», Zone d'Activité de Weiergewan, L-5326 Contern, et adaptation de l'article 2 des statuts.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points portés à l'ordre du jour, et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 2-4, rue Edmond REUTER, «Lux Tech Center Building», Zone d'Activité de Weiergewan, L-5326 Contern.

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution prise ci-avant, l'assemblée décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Contern.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.300,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: F. MAZE, I. HASKAJ, J. BOUVARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30705. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015162559/63.

(150179128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Medialo Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 33.264.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «MEDIALO INVESTMENTS S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.264, constituée suivant acte notarié en date du 21 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 septembre 1990, numéro 318 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 4 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 octobre 2011 numéro 2361.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur VAN CAUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains,

qui désigne comme secrétaire Flora GIBERT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit également comme scrutateur Madame Marie Immacolata FLORANGE, employée, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression de la durée limitée de la Société et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

2. Elargissement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide que la durée De la Société sera désormais illimitée.

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de l'élargir aux activités et services commerciaux.

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prestation de services pour des sociétés. La société pourra notamment mettre à la disposition de tiers, des bureaux, des ordinateurs, des archives, des garages, des services de téléphone, télécopie, télex, aide administrative et cætera. En plus, la société pourra faire l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de toute chose quelconque à l'exception des biens nécessitant une autorisation spéciale. La société peut s'approprier, donner ou prendre en location, ériger, aliéner ou échanger tous biens meubles ou immeubles, d'exploitation ou d'équipement et d'une manière générale entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y compris la sous-traitance en général et l'exploitation de tous droits intellectuels et de propriété industrielle et commerciale y relatifs; elle peut acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles, même sans rapport direct ou indirect avec l'objet social de la société. La société peut pourvoir à l'administration, à la supervision, et au contrôle de toutes sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation et toutes autres, et consentir tous prêts à celles-ci, sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris de intérêts. En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, F. GIBERT, M. I. FLORANGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 25 septembre 2015. 1LAC/2015/30579. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015162312/74.

(150179415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Lumolux, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.541.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of September.

Before Me, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Lumolux S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177541 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 23 May 2013, published into the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1706 of 16 July 2013. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The Meeting is chaired by Mrs. Karola Böhm, employee, professionally residing in Mondorf-les-Bains, Luxembourg.

The Chairman appoints Mr. Chris Oberhag, employee, professionally residing in Mondorf-Les-Bains, Luxembourg as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains as Scrutineer of the Meeting.

(the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the appearing parties and the notary.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. All of the thirty-one thousand (31.000) shares of the Company, in registered form, with par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, which is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Dissolution and liquidation of the Company;
3. Granting of full discharge to the directors of the Company;
4. Appointment of the liquidator of the Company and determination of the liquidator's mission;
5. Determination of the date and convening of the second general meeting of the shareholders of the Company; and
6. Miscellaneous.

III. The Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the Company's share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened.

Second resolution

The shareholders resolve to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into voluntary liquidation.

Third resolution

The shareholders resolve to grant full discharge to the directors of the Company for the performance of their duties.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to appoint as liquidator ("liquidateur") of the Company:

Travis Liquidations S.à r.l., a company duly organised and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191322 (the "Liquidator").

As a consequence thereof, the shareholders resolve (i) that the Liquidator shall prepare a report of the results of the liquidation, in accordance with article 151 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), (ii) that the Liquidator will have the broadest powers to perform his/her duties as defined in articles 144 to 148 bis of the Law, and (iii) that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the person appointed as Liquidator of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves that second general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the 9th day of September 2015 with the following agenda:

1. Acknowledgement and approval of the liquidation accounts (comptes de liquidation) of the Company and presentation of the liquidation report (rapport de liquidation) of the liquidator (liquidateur) of the Company;
2. Appointment of Viscomte S.à r.l. as liquidation auditor (commissaire-vérificateur) of the Company in relation to the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company;
3. Determination of the date and convening of the third general meeting of the shareholders of the Company in order to resolve on the closing of the liquidation of the Company and related matters; and
4. Miscellaneous.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Mondorf-les-Bains, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, all known to the notary by their name, surname, civil status and residence, such persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Deutsche Uebersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am achten September.

Vor dem unterzeichnenden Notar Marc Loesch, mit Amtssitz in Bad-Mondorf, Luxembourg,

sind die Aktionäre der Lumolux S.A., eine Aktiengesellschaft („AG“), mit Sitz in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 177.541 (die „Gesellschaft“), zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten (die „Versammlung“).

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß der Urkunde der Notarin Martine Schaeffer mit Sitz in Luxembourg vom 23. Mai 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, mit Nummer 1706 am 16. Juli 2013.

Die Satzung wurde seitdem nicht mehr abgeändert.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Karola Böhm, Angestellt, abgehalten, mit Geschäftsadresse in Bad-Mondorf, Luxembourg.

Der Vorsitzende bstimmt Herr Chris Oberhag, Angestellt, zum Sekretär der Versammlung, mit Geschäftsadresse in Bad-Mondorf, Luxembourg.

Die Versammlung ernennt Frau Khadigea Klingele, Juristin, zum Stimmzähler der Versammlung, mit Geschäftsadresse in Bad-Mondorf, Luxembourg.

(der Vorsitzende, der Sekretär und der Stimmzähler werden alle zusammen im folgenden Teil dieses Dokumentes als „Bureau“ der Versammlung bezeichnet).

Die anwesenden Aktionäre sowie die vertretenden Aktionäre der Versammlung und deren Gesellschaftsanteile werden in der Anwesenheitsliste eingetragen, welche diesem Protokoll beigefügt bleibt nach Unterzeichnung der anwesenden Parteien und des Notars.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre dieser Versammlung werden ebenfalls diesem Protokoll beigefügt bleiben und werden von allen Parteien unterzeichnet.

Das „Bureau“ ist somit gewählt und der Vorsitzende erklärt Folgendes und bittet den Notar zu vernehmen:

I. Alle einundreißigtausend (31.000) Anteile der Gesellschaft, eingeschriebene Anteile, mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1.-), welche das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft ausmachen, welches mit einundreißigtausend Euro (EUR 31.000.-) festgesetzt ist, sind bei dieser Versammlung ordnungsgemäß vertreten, die somit als ordentlich zusammengesetzt gilt sodass die Versammlung rechtmäßig über folgende Tagesordnungspunkte abstimmen darf:

II. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Erlass der Einberufungsformalitäten;
2. Auflösung und Liquidierung der Gesellschaft;
3. Erteilung voller Entlastung der Geschäftsführer der Gesellschaft;
4. Ernennung eines Liquidators der Gesellschaft und die Festlegung von dessen Aufgaben;
5. Festlegung des Datums und der Einberufung der zweiten ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft; und
6. Sonstiges.

III. Die Versammlung traf einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft bei dieser Versammlung vertreten ist, beschließt die Versammlung die Einberufungsformalitäten zu erlassen und die vertretenen Aktionäre können somit als ordnungsgemäß einberufen betrachtet werden.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und den Beginn des Liquidationsverfahrens auf freiwilliger Basis (liquidation volontaire).

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Geschäftsführern der Gesellschaft volle Entlastung zu erteilen bezüglich der Ausübung ihrer Mandate.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt Travs Liquidations S.à r.l. als Liquidator („liquidateur“) der Gesellschaft zu ernennen, eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in L-2540 Luxemburg, 15, rue Edward Steichen, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 191.322 (der „Liquidator“).

Folglich beschließt die Versammlung (i) dass der Liquidator einen Bericht über die Ergebnisse der Liquidierung erstellen soll, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen in Artikel 151 des Luxemburger Gesetzes vom 10. August 1915 und dessen Abänderungen bezüglich Handelsgesellschaften (das „Gesetz“), (ii) dass dem Liquidator die weitestgehenden Befugnisse erteilt werden seine Aufgaben zu erfüllen wie es in den Artikeln 144 bis 148 des Gesetzes vorgesehen ist, und (iii) dass die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die alleinige Unterschrift der Person vertreten werden soll die als Liquidator der Gesellschaft ernannt wird.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschließt, dass die zweite ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft am 9. September 2015 einberufen werden soll mit der folgenden Tagesordnung:

1. Bestätigung und Bewilligung der Liquidationskonten der Gesellschaft (comptes de liquidation) und Präsentation des Liquidationsberichtes (rapport de liquidation) des Liquidators der Gesellschaft (liquidateur);

2. Ernennung von Viscomte S.à r.l. als Liquidationsprüfer der Gesellschaft (commissaire-vérificateur) bezüglich des Liquidationsverfahrens auf freiwilliger Basis der Gesellschaft (liquidation volontaire);

3. Festlegung des Datums und der Einberufung der dritten ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft um den Abschluss des Liquidationsverfahrens der Gesellschaft und diesbezüglicher Angelegenheiten zu bestimmen; und

4. Sonstiges.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, obgleich in welcher Form, bezüglich der vorliegenden Akte werden von der Gesellschaft übernommen und werden auf etwa eintausendsiebenhundert Euro (EUR 1,700.-) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärte hierbei, dass auf Anfrage der obigen genannten Parteien das vorliegende Dokument in englischer und deutscher Sprache verfasst wurde; auf Anfrage derselben Parteien und im Falle verschiedener Auslegungen zwischen dem englischen und deutschen Text, soll der Englische Vorrang haben.

Worüber Urkunde Aufgenommen wurde die Urkunde zu Bad-Mondorf am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, haben diese Personen vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Signé: K. Böhm, C. Oberhag, K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 11 septembre 2015. GAC/2015/7650. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015162247/160.

(150179463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.